

CONVOCAATION

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	24
votants	24

L'AN DEUX MILLE ONZE le VINGT SEPT AVRIL à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, est convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances.

La Ferté-Bernard,
Le 21 Avril 2011

Le Maire,

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le VINGT SEPT AVRIL à dix huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni aux Halles Denis BEALET en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Carles GRELIER

Etaient présents : M. Jean Carles GRELIER, Mme Janine BOIS, M. Pierre RABOT, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Philippe GALLAND, Mme Cécile KNITTEL, M. Didier REVEAU, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU, M. Daniel GUEDET, Mme Marie-Odile DELILLE, M. Moïse JAMET, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Pascale LEVEQUE, M. Gaétan THOMAS, M. Gérard GUESNE, M. François MARIANI, M. Nicolas CHABLE, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Claude DROUET, Mme Annette MORIETTE, M. MORVAN, Mme Paulette CAVRET.

Excusés : Mme Dominique BURLOT, Mme Marie-Dominique DAMOTTE, M. Pascal DEFAYE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Patricia BESSUAND.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame DUCCELLIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire, rappelle à ses Collègues -après avoir donné l'ensemble des informations du Budget Primitif 2011- que l'équilibre budgétaire est effectué en section de Fonctionnement avec une hausse de 1.50 % des taux d'imposition locaux. Ainsi, pour l'exercice 2011 les taux seraient pour :

■ la taxe d'habitation	19,16 %
■ le foncier bâti	21,20 %
■ le foncier non bâti	37,49 %
■ la Cotisation Foncière des Entreprises	18,75 %

Considérant les propositions budgétaires 2011,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à la majorité des membres votants (20 Pour – 4 Contre), pour l'exercice 2011, de voter les taux d'imposition locale suivants :

■ la taxe d'habitation	19,16 %
■ le foncier bâti	21,20 %
■ le foncier non bâti	37,49 %
■ la Cotisation Foncière des Entreprises	18,75 %

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Approuve les virements et augmentations de crédits suivants :

Budget VILLE

VIREMENTS DE CREDITS

Dépenses +		Dépenses -	
Investissement			
0.20 c/ 2313 progr.00327	50 000	3.21 c/ 2313 progr.00332	50 000

Budget VILLE

AUGMENTATIONS DE CREDITS

Dépenses +		Recettes +	
Investissement			
0.1 c/ 204158	4 000	0.1 c/ 276358	4 000

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite auprès des services municipaux.

Il s'agit de l'Orchestre d'Harmonie (représentation Handivillage).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à verser une subvention d'un montant de 300 Euros à l'Orchestre d'Harmonie.

INFORMATION SUR LES DELEGATIONS

Aucune délégation

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

PASS FONCIER : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (Mme et M. BOUKALA)

Madame BOIS, Ajointe au Maire, chargée des Affaires Sociales et Familiales, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 octobre 2008, une convention de partenariat a été signée avec le CIL de la SARTHE pour la mise en place du Pass Foncier.

A ce titre, elle informe les membres de l'Assemblée qu'un dossier vient d'être validé par le CIL de la Sarthe. Ainsi, conformément aux critères d'éligibilité qui ont été définis par la convention de partenariat qui a été signée avec le CIL de la Sarthe, Mme et M. BOUKALA sont susceptibles de se voir attribuer une subvention d'un montant de 4.000 €. Elle précise que leur projet de construction se situe dans le lotissement La Frileuse.

La cession du terrain étant effective par acte notarié signé le 30 Mars 2011 entre Mme et M. BOUKALA et la société FINANCIL Sarthe (émanation du CIL), il conviendrait d'autoriser le versement des 4 000 € correspondant à la subvention directement entre les mains du notaire, ce dernier se chargeant du reversement à FINANCIL SARTHE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants (20 Pour – 4 Abstentions)

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à verser une subvention d'un montant de 4 000 €, par l'intermédiaire de l'étude LEVEQUE et MOUCHEL (72400 LA FERTE

BERNARD), ceci dans le cadre de la mise en place du Pass Foncier au profit de Mme et M. BOUKALA.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

LANCEMENT D'UNE AUDIT RELATIF A L'ORGANISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire, dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des services municipaux, propose aux membres de l'Assemblée de lancer un audit. Il précise que celui-ci permettrait de doter la collectivité d'une organisation en adéquation avec ses besoins et ses ambitions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois cabinets spécialisés ont été consultés et que le résultat est le suivant :

Nom du Cabinet	Montant HT de la prestation
Décision Publique – 35000 RENNES	12.400 €
OCALIA – 01800 CHARNOZ SUR AIN	20.000 €
AGORA Territoires et Projets – 25000 BESANCON	25.000 €

Monsieur le Maire propose donc de retenir le Cabinet Décision Publique (35000 RENNES) pour un montant d'honoraires de 12.400 Euros H.T.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants (22 Pour – 2 Abstentions)

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Retenir le Cabinet « Décision Publique » - 35000 RENNES afin qu'il réalise un audit relatif à l'organisation des services municipaux pour un montant de 12.400 € HT
- Signer le contrat correspondant et régler les honoraires qui en découleront.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE FERTOIS : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE D'UNE MISSION DE SUIVI

Afin d'assurer la mise en place du Centre Municipal de Santé, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de désigner un représentant du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Désigne comme Conseillère Municipale chargée du suivi du dossier du Centre Municipal de Santé, Madame Virginie ARZUL-MORICEAU.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CREATION D'UN SECOND POSTE DE PRATICIEN CONTRACTUEL

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'ouverture du Centre Municipal de Santé au 17 rue Hoche, il convient de recruter un second médecin généraliste.

Le statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment les textes régissant la filière médico-sociale, ne prévoit comme cadre d'emploi que celui des médecins de prévention.

C'est la raison pour laquelle l'article 3, alinéa 3, de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée autorise la création d'un poste de praticien contractuel.

Monsieur le Maire propose donc, conformément à ladite loi, de créer pour le Centre Municipal de Santé, un poste de praticien contractuel, à compter du 1^{er} Septembre 2011.

Il fait part également de la recommandation en ce sens de la Fédération Nationale des Centres de Santé.

La rémunération brute mensuelle de cet emploi, en se référant à la grille de rémunération des praticiens hospitaliers, s'élèvera à 5.383 Euros.

Le médecin généraliste pressenti pour occuper ce poste est en mesure de percevoir une indemnité compensatrice de non vente de clientèle qui pourrait s'élever à 10.000 Euros nets (indemnité versée en une seule fois).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

- Autorise la création d'un poste de praticien contractuel à compter du 1^{er} Septembre 2011,
- Prend acte que la rémunération brute mensuelle de cet emploi se réfèrera à la grille de rémunération des praticiens hospitaliers, et s'élèvera à 5.383 Euros.
- Autorise le versement (en une seule fois) d'une indemnité compensatrice de non vente de clientèle d'un montant de 10.000 Euros nets.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE FERTOIS : ADHESION ACCORD NATIONAL

Dans le cadre de son fonctionnement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Municipal de Santé Fertois devra adhérer à l'Accord National du 19 Novembre 2002 publié au Journal Officiel du 19 Avril 2003 et destiné à organiser les rapports entre les Centres de Santé et les Caisses Nationales d'Assurances Maladies.

Il précise que cet accord, regroupant les trois caisses d'assurance maladie et les huit organisations représentatives gestionnaires des Centre de Santé, comprend

- o Un socle de base qui définit des dispositions d'ordre général (facturation des actes, financement des actions de prévention,...)
- o L'adhésion au dispositif optionnel de coordination des soins.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes démarches visant à l'adhésion du Centre Municipal de Santé Fertois à l'Accord National du 19 Novembre 2002 publié au Journal Officiel du 19 Avril 2003 et destiné à organiser les rapports entre les Centres de Santé et les Caisses Nationales d'Assurances Maladies

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE FERTOIS : SIGNATURE D'UNE MISSION RELATIVE A LA PREPARATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION DE DEPOT DU DOSSIER DU PERMIS DE CONSTUIRE - LANCEMENT DES PROCEDURES DE MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemble que l'installation du Centre Municipal de Santé dans des locaux situés au 17 rue Hoche nécessite la réalisation de travaux ainsi que le dépôt d'un dossier de demande de Permis de Construire.

Il propose donc, afin de déposer la demande de Permis de Construire auprès des Services instructeurs, de confier à Madame MARCHAND, Architecte à LA FERTE-BERNARD, une mission relative à l'établissement de ce dossier et précise que le montant des honoraires pourrait s'élever à 1.940 Euros HT.

Monsieur le Maire souhaite également, afin de réaliser les travaux, que des procédures de marchés publics soient lancées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- A confier à Madame MARCHAND, Architecte à LA FERTE-BERNARD, une mission relative à l'établissement du dossier de Permis de Construire, à signer le devis correspondant pour un montant de 1.940 Euros HT et à régler les honoraires qui en découleront.

- A déposer le dossier de demande de Permis de Construire auprès des Services Instructeurs,
- A lancer, dans le cadre des travaux, les procédures de Marchés Publics, à signer les marchés avec les différentes entreprises retenues et à régler les factures correspondantes.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE FERTOIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION CCAS/VILLE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création du Centre Municipal de Santé une convention d'occupation doit être signée entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de LA FERTE-BERNARD pour l'occupation des locaux (ancien logement du gardien du Closeau) situés au 17 rue Hoche.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, dans le cadre de l'installation du Centre Municipal de Santé dans des locaux situés dans l'ancien logement de gardien du Foyer Logement Le Closeau, à signer la convention d'occupation avec le CCAS.
Prend acte que cette convention prendra effet au 1^{er} Mai 2011.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGES BRUTES EN STATION D'EPURATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre du schéma départemental d'élimination des matières de vidange d'origine domestique, la commune avait réalisé, lors de la construction de sa station d'épuration, un ouvrage de réception de ces substances.

Il précise que la Société VALMAT, située à COUDRAY AU PERCHE, souhaiterait y déverser les matières qu'elle collecte et que, par conséquent, il conviendrait de signer une convention fixant les conditions techniques, administratives et financières, avec la Lyonnaise des Eaux (notre Fermier) et la Société VALMAT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer la convention, relative au traitement des matières de vidanges brutes en station d'épuration, avec la Lyonnaise des Eaux et la Société VALMAT (COUDRAY AU PERCHE).

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

PROPOSITION D'ETUDE POUR L'ACTUALISATION ET L'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE POUR LA VALORISATION DES BOUES CHAULEES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un plan d'épandage pour les boues de la station a été réalisé en 2007.

Afin de prendre en compte les différentes modifications qui sont intervenues depuis 2007 (entrée de nouveaux agriculteurs, augmentation des superficies, évolution de la réglementation en matière d'épandage,...) Monsieur RABOT propose de confier une mission à la Société TERRALYS.

Il précise que cette mission, dont le coût pourrait s'élever à 3.950 € HT, permettrait d'actualiser et d'étendre le plan d'épandage afin de déposer le dossier auprès des instances compétentes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à

- confier une étude quant à l'actualisation et l'extension du Plan d'Épandage pour la valorisation des boues chaulées issues de la station d'épuration au Cabinet TERRALYS,
- signer une mission avec le Cabinet TERRALYS pour un montant d'honoraires de 3.950 € HT. et régler les factures qui en découleront,
- effectuer toutes démarches auprès des instances compétentes quant à la mise à jour du plan d'épandage.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

PROGRAMME 2011 DE TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, informe les membres de l'Assemblée que des travaux neufs d'aménagement de voirie doivent être réalisés en 2011.

Il propose donc de lancer un marché qui pourrait être constitué de plusieurs tranches (fermes ou conditionnelles) mais dont le coût maximum total s'élèverait à 150.000 Euros HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à

- Lancer la consultation relative aux travaux neufs d'aménagement de voirie pour un montant maximum de 150.000 Euros HT,
- Signer le marché avec l'entreprise retenue et régler les factures qui en découleront.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AU CHANGEMENT DES FENETRES DANS DES PROPRIETES MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que des travaux relatifs au changement des fenêtres dans certaines propriétés municipales doivent être réalisés et qu'une consultation, conforme au Code des Marchés Publics, doit donc être lancée.

Il précise que ces travaux dont le montant pourrait s'élever à 90.000 Euros devront être réalisés avant le 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à

- Lancer la consultation relative au changement des fenêtres dans certaines propriétés municipales pour un montant maximum de 90.000 Euros HT,
- Signer le marché avec l'entreprise retenue et régler les factures qui en découleront.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE SITUEE AVENUE GEORGES DESNOS

Monsieur GALLAND, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente, au profit de Madame et Monsieur BANSARD, d'un terrain constructible situé Avenue Georges DESNOS, une servitude de passage et d'installation de canalisations doit être institué sur un terrain communal jouxtant ladite propriété..

Il propose donc qu'un acte notarié soit signé chez Maître DURAND.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer un acte notarié chez Maître DURAND, Notaire à LA FERTE-BERNARD, afin d'instituer une servitude de passage et d'installation de canalisations sur un terrain communal situé avenue Georges DESNOS (les frais d'acte étant à la charge du bénéficiaire).

Prend acte que cette servitude est instituée afin de permettre à Madame et Monsieur BANSARD de construire une maison d'habitation sur un terrain jouxtant celui propriété de la commune.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 9 Août 2011

FIPD 2011 : DEPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Madame JACOB, Maire-Adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports, informe le Conseil Municipal que deux dossiers de demande de subvention peuvent être déposés auprès des services de la Préfecture de La Sarthe, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Elle précise que les actions retenues sont les suivantes :

- Aborder par l'intermédiaire d'un professionnel, tous les sujets liés à la parentalité.
- Spectacle débat théâtral « Compagnie Myrtil ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de La Préfecture de La Sarthe, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les actions suivantes :
 - o Aborder par l'intermédiaire d'un professionnel, tous les sujets liés à la parentalité.
 - o Spectacle débat théâtral « Compagnie Myrtil ».

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

PEPINIERE D'ENTREPRISES ARTEC DEVELOPPEMENT : FIXATION DES DIFFERENTES MODALITES DES BAUX DE LOCATION

Monsieur REVEAU, Maire-Adjoint chargé des Affaires Economiques et Commerciales, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de bail pour les deux modules de la pépinière ARTEC DEVELOPPEMENT, conformément aux modalités suivantes :

- Loyer mensuel : 5 € HT le m²,
- Durée : 23 mois, à compter du 1^{er} mai 2011,
- Dépôt de garantie : 2 mois de loyer
- ...

Monsieur REVEAU communique, pour information, le nom des deux premières entreprises locataires de ces modules, à savoir :

- Le module 2, d'une superficie de 50 m², à la SARL ACTIV SECURITE SERVICES, représentée par Monsieur GAUNOT Ludovic,
- Le module 3, d'une superficie de 100 m², à l'Entreprise EMA SPECIALITE, représentée par Monsieur LAKHMAISS.

Le Conseil Municipal,
Prend acte des différentes modalités des baux de location des modules 2 et 3 de la pépinière ARTEC DEVELOPPEMENT et,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer le bail de location pour les modules 2 et 3 de la Pépinière ARTEC DEVELOPPEMENT et émettre les titres de recettes correspondants.

Information

PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA SEML ATHENA

Les rapports financiers de la SEML Athéna sont portés à la connaissance de l'Assemblée.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CREATION DU DEUXIEME PLAN D'EAU : ACHAT D'UN TERRAIN

Madame KNITTEL, Maire-Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie, propose aux membres de l'Assemblée dans le cadre de la création du deuxième plan d'eau d'acquérir un terrain.

Cette parcelle, propriété de Madame LORIN-SOUCHAY, cadastrée section ZC n° 40 et d'une superficie de 8.360 m², pourrait être achetée au prix de 4.000 Euros.

Quant à l'acte notarié, Madame KNITTEL propose qu'il soit signé chez Maître DURAND, Notaire à LA FERTE-BERNARD.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Acquérir auprès de Madame LORIN-SOUCHAY (28160 MEZIERES AU PERCHE) un terrain cadastré section ZC n° 40, d'une superficie de 8.360 m², au prix de 4.000 Euros.
- Signer l'acte notarié chez Maître DURAND, Notaire à LA FERTE-BERNARD (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur).
- Effectuer toute démarche, signer tout document et régler toute facture visant au bon déroulement de cette opération.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

CONTRAT REGIONAL DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE - ACTION DE LUTTE CONTRE LES PESTICIDES : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Madame KNITTEL, Maire-Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie, informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre du Contrat Régional du Bassin versant de l'Huisne, certaines actions menées par les collectivités en faveur de la protection des ressources en eau sont susceptibles d'être subventionnées.

Elle précise donc que la commune procède actuellement à l'élaboration d'un plan de désherbage et que cette action peut être subventionnée par le Conseil Régional des Pays de La Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints, dans le cadre du contrat régional du Bassin versant de l'Huisne – Action de lutte contre les pesticides à :

- déposer un dossier de demande de subvention auprès :
 - o Du Conseil Régional des Pays de La Loire,
 - o De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Effectuer toute démarche visant à l'obtention de ces aides financières.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Avril 2011

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MAURICE LOISEAU (COSEC) : DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION E TAPPORBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame JACOB, Maire-Adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports, informe les membres de l'Assemblée que le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la Salle Maurice Loiseau (COSEC), une subvention peut être allouée à la commune par :

- Le Conseil Régional des Pays de La Loire (Contrat Territorial Unique),
- Le Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Centre National pour le Développement du Sport),

- Le Conseil Général de La Sarthe (CDL 2010-2013),
- La Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise (Fonds de Concours).

Elle présente également le plan de financement correspondant à l'opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la Salle Maurice Loiseau, à déposer un dossier de demande de subvention auprès :

- du Conseil Régional des Pays de La Loire (Contrat Territorial Unique),
- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Centre National pour le Développement du Sport),
- du Conseil Général de la Sarthe (CDL 2010-2013),
- de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise (Fonds de Concours).

Approuve le plan de financement lié à l'opération.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures